

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n° 2019-119 en date du 19 JUIN 2019  
Portant sur modification parcellaire sur la commune de Rougnat**

L'an Deux Mille Dix Neuf, le dix-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ROUGNAT, sous la présidence de Monsieur Pierre DESARMENIEN, Président.

Date de convocation du Conseil 13/06/2019

Nombre de conseillers en exercice : 63

Présents : 53	Votants : 58	POUR : 56
Pouvoirs : 5	Abstention : 2	CONTRE : 0
Absents excusés : 5	Exprimés : 56	

**Présents :** MM., DESARMENIEN, MORANCAIS, VENTENAT, BIGOURET, SIMONET, FAUCONNET, ROULLAND, BUJADOUX, PERRIER S, ROBIN, SIMON, DESCLOUX, ROBBY, BOYER, LE CORRE, FERRIER, BRUNET A, ECHEVARNE, JOUANDEAU, BONNAUD, POULAIN, LONGCHAMBON, RICHIN, MICHON, NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, ALLEYRAT, BOUDINEAU, MONTEIL, LAVAUD, SAINT ANDRE, PAYARD, VERNADE, JARY, SCHMIDT, PLAS, GENDRAUD, PEYRAUD, LUQUET, D'HULSTER, ALHERITIERE, MEANARD, FONTVIELLE, CHEFDEVILLE, TURPINAT, PINLON, BRUNET M, BARBAUD, SIDOUX, BONDIEU, GIRAUD LAJOIE, JOUENNE.

**Pouvoirs :** MM., PEROCHE à LE CORRE, JOULOT à VIRGOULAY, PERRIER F à ROULLAND, WELZER à VENTENAT, SEBENNE à BARBAUD.

**Excusés :** MM., VERDIER, RAILLARD, TOURNAUD, DECHAUD, CHAUMETON,

**Secrétaire de séance :** Monsieur Guy FONTVIELLE

**Rapporteur :** Pierre DESARMENIEN, Président

Pierre DESARMENIEN et Guy FONTVIELLE s'abstiennent dans le cadre de ce vote concernant leur commune.

Dans le but de sécuriser la voie d'accès au village qui dessert 4 habitations dont une entreprise de travaux publics, la commune de Rougnat a demandé la modification du parcellaire cadastral au lieu-dit le Faux, référence H 671 – 672 d'une surface de 8 a 05.

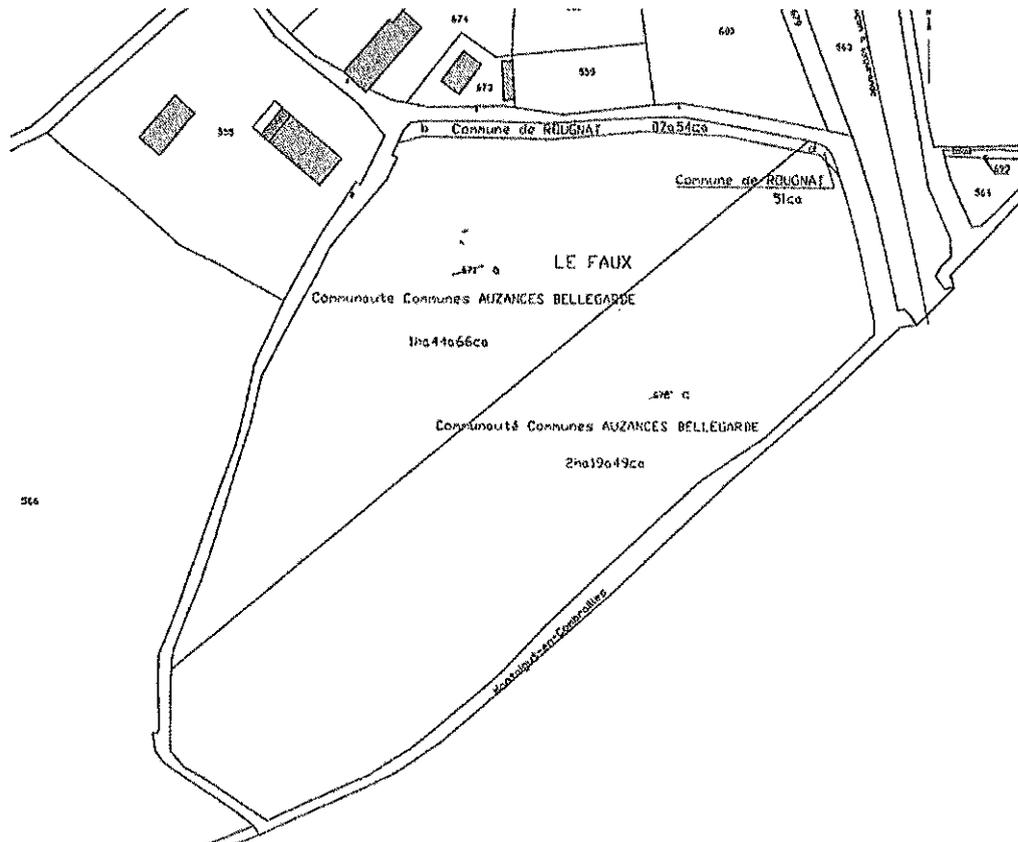
La commune de Rougnat prendra en charge les frais de géomètre.

Cette modification permettra également de désenclaver cette parcelle, propriété de la Communauté de Communes.

Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20190619-2019-119-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2019  
Date de réception préfecture : 09/07/2019

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le plan cadastral ci-dessous est présenté au Conseil Communautaire



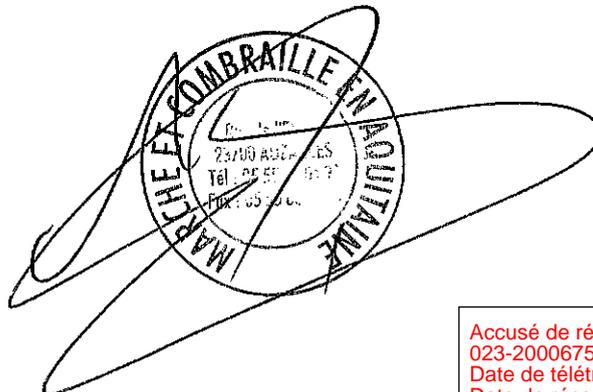
Le vice-président Patrice MORANCAIS, met au vote cette délibération,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- De valider le projet de modification du parcellaire cadastral H 671-672 sur la commune de Rougnat ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents utiles et entreprendre toutes démarches nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 9 juillet 2019  
Pour copie conforme le 9 juillet 2019

Le vice-président,  
**Patrice MORANCAIS**



Accusé de réception en préfecture  
023-200067593-20190619-2019-119-DE  
Date de télétransmission : 09/07/2019  
Date de réception préfecture : 09/07/2019